

commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 | www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 13 de l'ordre du jour

CX/FAC 03/17

Janvier 2003

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS

Trente-cinquième session

Arusha (République-Unie de Tanzanie), 17 - 21 mars 2003

CONFIRMATION ET/OU RÉVISION DES LIMITES MAXIMALES POUR LES CONTAMINANTS STIPULÉES DANS DES NORMES CODEX

CONTEXTE

1. Dans la section du Manuel de procédure de la *Commission du Codex Alimentarius* (Douzième édition, pages 97-99), intitulée Relations entre les comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales, il est stipulé que «Toutes les dispositions en matière... de contaminants de chaque norme Codex intéressant un produit devraient être soumises au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants».
2. Aucune limite maximale relative à des contaminants n'a été soumise pour approbation depuis la trente-quatrième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants.